

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°130

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé : NEDELEC Sozig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

---

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI



Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Accord-cadre relatif à la distribution des différents produits de la communication institutionnelle et du journal municipal. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2124-1, L2124-2, R2162-13 et R2162-14,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 9 juin,

Considérant que différents produits de la communication institutionnelle et le journal municipal nécessitent d'être distribués par une société spécialisée ;

Considérant qu'il y a eu lieu cette année pour exécuter les prestations d'engager une procédure de mise en concurrence, en vue de conclure un nouvel accord-cadre ;

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Katalyne BELAIR)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à la distribution des différents produits de la communication institutionnelle et du journal municipal, passé pour une période d'un an à compter de sa date de notification.

**DIT QUE** les prix de l'accord-cadre sont unitaires et établis à partir des bordereaux de prix unitaires. Les prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes pendant toute la durée de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

**Montant minimum : 15 000 € HT**

**Montant maximum : 100 000 € HT**

**DIT QUE** la ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de ce dernier.

**AUTORISE** Madame le Maire, consécutivement à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer l'accord-cadre avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, la société BOITAUXLETTRES IDF.

**DIT QUE** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 15/07/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210708-Imc120702-DE-1-1**  
**Publiée le : 15/07/21**  
**Certifiée exécutoire : 15/07/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET

